



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 28 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 22 janvier 2021

Secrétaire de séance : *Monsieur Clément VERRAEST*

L'An deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (29) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Denis FONTAINE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Mme Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Clément VERRAEST.

Excusé(s) ou Absent(s) : (4) Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (pouvoir donné à Mme Apolline ARQUER), Madame Maria Pilar DESRUMEAUX (pouvoir donné à Mme Sylvie DELPLANQUE), Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Jimmy COUPÉ), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à M. Antoine MEESCHAERT).

8 - SECURITE LOCALE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU FIPD (FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE).

Rapport de Monsieur Marc DUFOUR, conseiller délégué à la sécurité et à la tranquillité.

Vu en commission générale le lundi 18 janvier 2021.

- Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance est l'un des principaux leviers financiers des politiques publiques de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation. Il vise à soutenir les actions dont l'efficacité a été démontrée et à encourager le développement de projets innovants conformément à la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024.

- Vu les récents appels à projets pour 2021 lancés par l'Etat dans ce cadre et finançant 4 catégories d'actions portant sur la sécurisation des établissements scolaires (Programme S), la vidéoprotection (programme S), la prévention de la délinquance (programme D), la sécurisation des sites sensibles (programme K).

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter pour les actions municipales une ou plusieurs subventions dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2021 à hauteur du dispositif prévu par les textes.

- d'autoriser Madame le Maire à recourir aux procédures nécessaires afin de déposer les dossiers de subvention ainsi constitués et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- d'imputer les recettes correspondantes au budget général de l'exercice en cours.

➤ **Où l'exposé de Monsieur Marc DUFOUR, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille

